



## Domaine viticole, héritage...etc

Par **royar71**, le **31/05/2014** à **02:26**

[smile7]Bonsoir,

Je ne suis pas expert en droit de succession ou en droit au bails etc et je ne savais donc pas dans quel forum soumettre ma question.

Pour faire simple, mon père possède un domaine viticole d'une vingtaine d'hectare et va devoir s'arrêter d'ici peu de temps (il a eu 65 ans, cela devient difficile). Je suis son fils de 22 ans, je rentre en master de finance ou contrôle de gestion et par conséquent je n'ai pas prévu de reprendre la domaine pour le moment.

La seule solution que l'on à proposé à mon père (son domaine n'est pas sous forme d'une société) est de vendre ou de louer le domaine, mais pour une durée minimum de 18 ans. S'il loue, je ne pourrais donc logiquement jamais reprendre le domaine, ou pas avant mes 45 ans...

On connaît beaucoup de gens dans le milieu qui ont des enfants qui ont repris les domaines parentaux 5 à 8 ans après leurs fin d'études (des amis par exemple, leur fils a quitté le métier de gendarme après 7 ans, pour leurs vignes).

Ma question est simple : somme nous vraiment pieds et poings liés avec ces deux seules solutions extrêmes ou existe-t'il une autre solution à votre avis ?

Merci d'avance.